

1.2 LISTE DES SERVITUDES : Mérindol

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
AC1	UDAP et DRAC	EGLISE PAROISSIALE STE ANNE, Parcelle AM146	Arrêté préfectoral du 06/12/1984
		Sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, les vestiges découverts et à découvrir composant le castrum du vieux Mérindol, situés sur les parcelles AE Nos 45,46,47	Arrêté du préfet de région Numéro 97.41 du 13/01/97
		Classement aux monuments historiques du pont suspendu (ancien) et maison du gardien- communes de Mallemort (13) et de Mérindol (84)	Arrêté préfectoral n°36 du 19/06/2014
AS1	ARS	Forage des Ponts	Arrêté préfectoral n° SI 2007-06-12-0070-DDAS
		Captage des Grands Iscles	Arrêté préfectoral du 13/05/1997
EL3	VNF/DREAL	Servitude de marchepied de 3,25m S'appuyant sur la limite du domaine public fluvial de la Durance en rive Droite depuis la digue de la Tapy (commune de Puget/Durance) à Cheval Blanc	Arrêtés préfectoraux des 07/08/1984 et 02/11/1982 Décret du 06/02/1932, art 15 du code du Domaine public fluvial art 15 à 22, art 28-6è
I2	EDF Groupe de Production Hydraulique de la région Alpes Méditerranée	Aménagement de la Basse-Durance. Barrage de Mallemort	Loi 55.6 du 05/01/1955 Décret du 28/09/1959
I4	RTE/ENEDIS/ELD	Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité	- Articles L. 323-3 à L. 323-10, R. 323-1 à D.323-16, et R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie; - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967; - Arrêté du 17 mai 2001; - Art. L554-1 à L554-5, R554-1 à R554-38 du code de l'environnement; - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011.
INT1	ARS	Cimetière	Code de l'Urbanisme article R425-13 CGCT art. L.2223-5 et R2223-7 Circulaire n° 78-195 du 10/05/1978
PM1 (PPRi)	DDT84	Plan de Prévention des risques naturels d'inondation de la Durance	Arrêté préfectoral du 28/02/2022
PT3	Exploitants de réseaux publics de télécommunications	Réseaux de télécommunications	- Art. L45-9 à L.64 et R.20-55 à R.20-62 du code des postes et des communications électroniques, - Art. L554-1 à L554-5, R554-1 à R554-38 du code de l'environnement, - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011.
		Cable grande distance n°349 Le Pontet-St Raphaël tronçon n°02, parcelle Section AR n°98,99,132	Arrêté du 02/10/1973 Décret 91.1147 du 14/10/91 du Code des PTT
T1	SNCF	Ligne Cavaillon - Pertuis Ligne n°925 000 d'Avignon à Miramas Ligne à grande vitesse (LGV) n°752 000 de Combs-la-Ville à Saint-Louis	Loi du 15/07/1845 , 29/12/1892 et 27/10/1942 Sur la police des chemins de fer Décrets des 30/10/1935 et 22/03/1942

2302-84074

Servitudes d'utilité publique mentionnées en application des articles L.151-43 et R.151-51 du code de l'urbanisme

La servitude I4 comprend la servitude anciennement nommée I4(b).

Ce tableau récapitule la liste des servitudes connues à ce jour par le service connaissance des territoires. La consolidation de ces données est rendue nécessaire par la consultation des gestionnaires compétents. Pour rappel, le géoportail de l'urbanisme constitue le site de référence pour la consultation des documents d'urbanisme et des servitudes. Les autorités compétentes en matière de servitudes d'utilité publique (SUP) sont très variées. Elles ont chacune la charge de mettre en ligne les servitudes dont elles sont responsables. Un certain nombre de SUP sont d'ores et déjà publiées sur le Géoportail de l'urbanisme et les données sont directement téléchargeables (A9, AC1, AC2, AC3, EL3, PM1, PM3, I1, I4, T5...)